Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Préavis pour le départ d'une location

Par Visiteur

Bonjour,

Nous sommes un couple de locataires (concubins) et nous louons notre appartement depuis près de 2 ans.

Suite a mon premier emploi dans une autre ville, nous avons envoyé un préavis de départ contenant un justificatif de mon emploi, et demandant de quitter l'appartement le 22 juin. (préavis réduit à 1 mois pour un premier emploi)

19/05 dépot du recommandé
03/06 réception du recommandé

Première question :
D'après ce que j'ai compris, c'est la date de réception qui compte. La date de départ devra-t-elle être décalé au 3 jullet pour faire un mois ?

Deuxième question :
Nous n'avons toujours pas reçu à ce jour de réponse de leur part. Comment savoir si ils ont accepté ou pas notre préavis réduit ? Quelles sont les démarches à effectuer si nous ne recevons pas de réponse ?

Merci

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

D'après ce que j'ai compris, c'est la date de réception qui compte. La date de départ devra-t-elle être décalé au 3 jullet pour faire un mois ?
Oui parfaitement votre préavis court à compter de la date de réception de la lettre recommandée.

Nous n'avons toujours pas reçu à ce jour de réponse de leur part. Comment savoir si ils ont accepté ou pas notre préavis réduit ? Quelles sont les démarches à effectuer si nous ne recevons pas de réponse ?
Le bailleurs n'a en principe pas à vous contacter.
Par contre vous vous devriez prendre contact tout d'abord pour vous assurez que votre demande a bien été prise en compte, ensuite pour leur demander à quelle date vous devez réaliser l'état des lieux de sortie et donc le rendu des clefs.

Je reste à votre entière disposition.

Bien cordialement